

**DELIBERATION N° 84/10-08 : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : ENQUETE
DE COMMODO ET INCOMMODO**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la procédure d'agrandissement du cimetière nécessite une enquête publique de commodo et incommodo.

Par arrêté préfectoral en date du 2 août 1984, Monsieur Jean LE BRASSEUR, Maire de Fléville, a été nommé Commissaire Enquêteur, pour recueillir les observations ou déclarations afférentes à cette enquête qui s'est déroulée du 3 au 6 octobre 1984.

Le Conseil Municipal constate qu'aucune opposition n'a été formulée à la clôture du registre d'enquête, et prend acte de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de procéder aux travaux d'agrandissement du cimetière communal.